

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2011

L'an deux mil onze, le dix février à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué le 3 février 2011, s'est réuni sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 10

Étaient présents : M. Lionel FAYE, MAIRE - M. Michel AUDIBERT - M. Pierre SELLA - MME Stéphanie VENTURA- FORNOS - M. Patrick PEREZ, ADJOINTS - MME Florence GIROULLE- MME Patricia SIMON - M. Eric SOENEN - M. Jean-Luc MIARD - M. Bernard CAPDEPUY, CONSEILLERS

Pouvoirs de : M. Philippe FRANCY à M. Lionel FAYE, MAIRE
Mme Catherine LARGETEAU à M. Bernard CAPDEPUY
Mme Muriel EYRAUD à M. Patrick PEREZ

Absents excusés : M. Pierre BARDIN - M. Patrick SIMON - M. Xavier GRANGER - MELLE Sandrine GAYET.

Absents : M. Roland COIFFE – MME Raphaële COLES

Secrétaire de séance : M. Michel AUDIBERT

* * *

ORDRE DU JOUR :

- **Bibliothèque : approbation du règlement intérieur, des tarifs et de la charte d'utilisation des postes informatiques : délibération n°01/11**

- **Manifestation « points de vue - jardins extraordinaires - sentiers remarquables et cheminements doux » : demande de subventions au Conseil Général : délibération n°02/11**

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2010 qui est adopté et signé sans observation.

Délibération N°1

BIBLIOTHEQUE : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR, DES TARIFS ET DE LA CHARTE D'UTILISATION DES POSTES INFORMATIQUES

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme Stéphanie Ventura-Fornos qui fait lecture du projet de règlement intérieur des bibliothèques et médiathèques municipales de Baurech, Camblanes et Meynac, Latresne, St Caprais de Bordeaux et Quinsac et de la charte d'utilisation des postes informatiques. Le lancement officiel du réseau est subordonné à la validation par les conseils municipaux de ce règlement, de la charte et également des tarifs.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de Mme Ventura-Fornos et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le règlement intérieur commun et la charte d'utilisation des postes informatiques,
- de fixer les tarifs à la bibliothèque à 5 euros par adultes et 10 euros hors CDC.

Délibération N°2

MANIFESTATION « POINTS DE VUE-JARDINS EXTRAORDINAIRES-SENTIERS REMARQUABLES ET CHEMINEMENTS DOUX » : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL.

Mme Ventura-Fornos, adjointe en charge de la culture, expose au Conseil Municipal l'organisation de la 5^{ème} édition de la manifestation « Points de vue - Jardins extraordinaires - Sentiers remarquables et cheminements doux » qui aura lieu les 9 et 10 avril 2011, temps forts et se prolonge jusqu'au 17 juin 2011.

Après avoir rencontré les collectivités territoriales concernées dans la délibération du 21 octobre 2010, elle expose à ses collègues que la commune peut prétendre de la part du Conseil Général à des aides financières détaillées comme suit :

- de la Direction de l'environnement et du tourisme pour un montant de 2500 €,
- de la Direction de la culture et de la citoyenneté pour un montant de 1000 €.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- confirme son approbation au projet de la 5^{ème} édition de la manifestation des 'Ponts de vue – Jardins extraordinaires – Sentiers remarquables et cheminements doux » estimé à 18.000 €,
- sollicite auprès du Conseil Général les subventions précitées.

CHEMIN RURAL DES CLOTTES

M. le Maire fait part de la demande de M. et Mme Ancry Porée d'acquérir une partie du chemin rural des Clottes. Il s'est rendu sur place et rend compte de cette visite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité refuse de céder cette partie du chemin rural dont l'intérêt collectif prime.

Questions diverses

- M. le Maire rend compte de l'avancement des travaux de l'accueil de la mairie et de l'agence postale. L'idée de prendre le mobilier proposé par la Poste a été abandonnée, en raison de la disparité avec celui de l'accueil mairie.

- M. PEREZ informe ses collègues du choix de la commission concernant l'architecte chargé de la maîtrise d'œuvre de la construction de la salle d'évolution et de la restructuration du groupe scolaire. Il s'agit de M. Bernard BOURGEOIS, architecte à Bordeaux.

- Mme Stéphanie VENTURA-FORNOS propose de récupérer au centre culturel le bureau du CCAS pour la bibliothèque afin d'y entreposer le fonds historique, cela permettra de libérer de l'espace pour la circulation autour des rayonnages.

- M. MIARD précise qu'il préfère que le CCAS reste dans les locaux de la mairie. Il récupérera l'ancien accueil.

Dernièrement le CCAS a adhéré à la banque alimentaire en vue d'aider les personnes en situation financière difficile. Une convention de partenariat a été signée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

Délibération N°1

BIBLIOTHEQUE : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR, DES TARIFS ET DE LA CHARTE D'UTILISATION DES POSTES INFORMATIQUES

Délibération N°2

MANIFESTATION « POINTS DE VUE-JARDINS EXTRAORDINAIRES-SENTIERS REMARQUABLES ET CHEMINEMENTS DOUX » : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL GENERAL.

FAYE Lionel	
AUDIBERT Michel	
SELLA Pierre	
FRANCY Philippe	Pouvoirs à M. Lionel Faye
VENTURA- FORNOS Stéphanie	
PEREZ Patrick	
GIROULLE Florence	
BARDIN Pierre	Absent
SIMON Patricia	
SIMON Patrick	Absent
SOENEN Eric	
MIARD Jean- Luc	
LARGETEAU Catherine	Pouvoirs à Bernard Capdepuy
EYRAUD Muriel	Pouvoirs à M. Patrick Perez
COIFFE Roland	Absent
GRANGER Xavier	Absent
COLES Raphaële	Absente
GAYET Sandrine	Absente
CAPDEPUY Bernard	